

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL
du 9 octobre 2018

Ecole primaire Jules Simon
20 Allée André Malraux
44600 SAINT-NAZAIRE

Le quorum est atteint, la séance débute à 18h05.

Membres présents :

Représentantes des parents d'élèves : Mmes BILLARD, BRARD, CARRE, DENIAUD, FAURE, FONVIEILLE, MARTINS, élues FCPE, Mmes PASQUIER et SOMBORN

Représentants de la mairie : M. BAZIN (Adjoint au Maire), Mme DELVAL (Responsable éducation)

Inspectrice de l'Education Nationale : Mme PILON

Enseignants : Mmes AMIOT, BANCKAERT, BELLIER, BOUTIN, BRIAND, DELMAS, GAYAUD, GUIHENEUF, LE CAM, LEROUX, MALENFANT, PAILLAUD, PICHON, PUAUD, et VALTON
MM. BARTHUELEt GRIGNON

Invitées (pas droit au vote) : Mmes COURRAUD et DELANOE (ATSEM),

Présidence assurée par M. VISCONTI, directeur de l'école

Excusés : Mme LEPAROUX (DDEN), Mme ROCHER (enseignante)

1/ Avis du Conseil :

Durant l'année scolaire dernière, des groupes de travail mixtes (parents / personnels municipaux / enseignants) ont réfléchi sur le temps péri-éducatif et son positionnement dans la journée des enfants, tant de maternelle que d'élémentaire. Des préconisations réalisables ont été faites.

Les membres du conseil sont donc aujourd'hui consultés à l'occasion de ce conseil extraordinaire pour émettre un avis sur les différentes propositions. Un vote à bulletins secrets est organisé. Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale ainsi que Madame et Monsieur les représentants de la municipalité ne prennent pas part au vote.

Résultats :

MATERNELLE	
Maintien de l'organisation actuelle	16 voix
TPE après la pause midi	7 voix
TPE regroupés sur un après-midi	0
Votes blancs	4

ELEMENTAIRE	
Maintien de l'organisation actuelle	19 voix
TPE regroupés sur un après-midi	1 voix
TPE regroupés sur deux après-midis	3 voix
Votes blancs	4

2/ Point sur les dégradations subies par l'école

Le directeur comprend l'inquiétude qui monte mais tient à rassurer les parents. Les effractions sont probablement commises plus par désœuvrement d'un groupe d'individus que par intention de voler. La sécurité des enfants n'est pas engagée. Une plainte a systématiquement été déposée après chaque événement. Un relevé d'indices et de traces ADN est également automatiquement effectué. Les autorités académiques sont également informées. Face à ces problèmes récurrents, la municipalité a mis en place un système de gardiennage, dans l'attente de l'installation très prochaine d'un système d'alarme dans tous les bâtiments.

Le Conseil s'achève à 18h30, l'ordre du jour étant épuisé.

Bertrand Visconti.